

Séance extraordinaire du 5 août 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 30, le 5 août 2025, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

PRÉSENTS

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

ABSENT

Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4

Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sont également présents.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 30, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2025-08-108

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Déclaration de la directrice générale et greffière-trésorière

Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

Résolution 2025-08-109

Adoption du règlement numéro 2025-330 « Règlement sur la vitesse maximale des véhicules routiers dans le périmètre urbain »

Attendu que ce conseil entend modifier la vitesse maximale des usagers de la route dans le périmètre urbain, et ce afin d'assurer le bien-être et la sécurité de tous;

Séance extraordinaire du 5 août 2025

- Attendu que** des copies du projet de règlement numéro 2025-330 ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance;
- Attendu que** les membres du conseil ont pu prendre connaissance du projet de règlement numéro 2025-330 avant la présente séance;
- Attendu qu'** un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 2025-330 a dûment été déposé à la séance ordinaire du 15 juillet 2025,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et unanimement résolu :

Que règlement numéro 2025-330 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2025-331 « Règlement ayant pour objet la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques »

Madame la conseillère Nadia Caron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement numéro 2025-331 «Règlement ayant pour objet la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques »

Résolution 2025-08-110

Adoption du projet de règlement numéro 2025-331 « Règlement ayant pour objet la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques »

- Attendu que** ce conseil entend adopter un programme visant la protection de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques, et ce, pour la réfection des installations septiques non conformes présentes sur l'ensemble de son territoire;
- Attendu qu'** un tel programme permettra l'octroi d'une aide financière remboursable, sous certaines conditions, sous forme d'avance de fonds, afin d'inciter les propriétaires à mettre aux normes leur installation septique devant ainsi assurer la protection de l'environnement;
- Attendu que** des copies du projet de règlement numéro 2025-331 ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance;
- Attendu que** les membres du conseil ont pu prendre connaissance du projet de règlement numéro 2025-331 avant la présente séance;

Séance extraordinaire du 5 août 2025

Attendu qu' un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 2025-331 a dûment été déposé à la séance ordinaire du 5 août 2025,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et unanimement résolu :

Que le projet de règlement numéro 2025-331 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-08-111

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)

Attendu que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 162 368, \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité,

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Roy et résolu :

Que la municipalité de Trécesson informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Période de questions.

Aucune question.

Résolution 2025-08-112

Levée de l'assemblée

À 19 h 34, l'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Séance extraordinaire du 5 août 2025

Maire

Directrice générale et greffière-trésorière